

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 213 Rect.

présenté par
Mme Batho
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 21

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« de la sauvegarde de l'ordre public, en particulier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les activités d'intelligence économique n'ont aucun rapport avec la sauvegarde de l'ordre public.